

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VILLAREMBERT

Par arrêté du Président de la 3CMA, en date du 4 octobre 2021, le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Villarembert sera soumis à enquête publique :

- du mardi 2 novembre 2021 8h30 au vendredi 3 décembre 2021 12h, soit 32 jours,

Le projet de modification a pour objets :

- Le changement de zonage de parcelles en zone agricole protégée vers de la zone agricole au secteur de Plan de Champ Durand pour permettre la construction d'un bâtiment agricole.
- Le changement de zonage de parcelles situées en zone Uep (réservée aux équipements publics) en zone Uc (secteur d'urbanisation récente à densité moyenne à faible) pour permettre un projet de vente à emporter et de petite restauration au Corbier,
- Le changement de zonage de parcelles situées en zone Uep (réservée aux équipements publics) en zone Ux (secteur de la station du Corbier) afin de permettre la réalisation d'un projet de logements saisonniers.

Monsieur Jean-François MALET a été nommé commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Grenoble. Il recevra le public en mairie de Villarembert

- Le mardi 2 novembre 2021 de 8h30 à 12h,
- Le mercredi 17 novembre 2021 de 14h à 17h,
- Le vendredi 3 décembre 2021 de 8h30 à 12h,

Les pièces constituant le projet de modification du PLU, les avis recueillis et les informations environnementales ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique :

- sur support papier et poste informatique en mairie de Villarembert, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit **les lundis de 8h30 à 12h et de 14h à 17h, les mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et les mercredis de 14h à 17h sauf jour férié.**
- sur le registre dématérialisé consultable à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/enquete-modificationplu-villarembert/>

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses éventuelles observations :

- sur le registre d'enquête papier ouvert en mairie de Villarembert,
- ou par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Communauté de Commune Cœur de Maurienne Arvan  
Ancien Evêché,  
Place de la Cathédrale,  
73300 Saint-Jean-de-Maurienne.

- par mail à l'adresse suivante : [modificationplu-villarembert@democratie-active.fr](mailto:modificationplu-villarembert@democratie-active.fr)
- ou sur le registre dématérialisé précité

Au terme de ladite enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au service urbanisme de la 3CMA, à la mairie de Villarembert et à la Préfecture de la Savoie ainsi que sur le registre dématérialisé, et cela pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Le Conseil communautaire de la 3CMA modifiera, le cas échéant, le projet après enquête pour tenir compte de ses résultats avant décision finale d'approbation de la modification n°1 du PLU de Villarembert.